

Ministère chargé  
de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente  
en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

**Cadre réservé à l'administration**

Date de réception

20 juin 2018

Dossier complet le

27 juin 2018

N° d'enregistrement

F. 974.12.P. 00215

**1. Intitulé du projet**

Travaux d'affouillement de sol sur les parcelles AM597/598/974 - Commune de l'Etang Salé

**2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire**

**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale SHLMR

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale M. Jérôme DURAND - Responsable Aménagement

RCS / SIRET : 13 11 018 19 15 17 2 00 01 6 | Forme juridique SA

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et  
dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
N°1	Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet**

Le projet consiste à aplanir les parcelles cadastrées AM597/598/974 situées sur la commune de l'Etang Salé. Pour cela, une excavation des matériaux sableux est nécessaire, soit environ 60 000 m<sup>3</sup>. La durée prévue pour la réalisation de ce projet est de 14 semaines. Les travaux d'excavation sont soumis à autorisation temporaire dans la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sous la rubrique 2510-3° Affouillement de sol. Une demande d'autorisation temporaire a été déposée à la préfecture en date du 3 mai 2018, comprenant les pièces suivantes :

- Pièce n°00 : Lettre de demande ;
- Pièce n°01 : Pièces administratives ;
- Pièce n°02 : Présentation et description du projet ;
- Pièce n°03 : Etude d'impact et son résumé non technique ;
- Pièce n°04 : Volet Sanitaire ;
- Pièce n°05 : Etude de dangers et son résumé non technique ;
- Pièce n°06 : Notice d'hygiène et de sécurité.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Les travaux d'excavation sur les parcelles concernées vont consister à aplanir celles-ci pour atteindre des pentes inférieures à 1%, et permettre le développement de la ZI (Zone Industrielle) des Sables sur la commune de l'Etang Salé (niveau global de 10 m NGR).

La SHLMR a pour projet final la mise en place de 11 lots à vocation économique et artisanale sur une surface de 2,6 ha, et en détachant une unité à destination de la mairie pour la réalisation d'un équipement public sur une surface de 0,8 ha. Actuellement, ce projet est en phase PRO et un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau (rubrique 2.1.5.0) sera déposé ultérieurement.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase de réalisation**

La phase de réalisation est non existante car le projet consiste à effectuer les travaux d'excavation et d'évacuation des matériaux sableux.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

L'exploitation du site se fera en trois phases distinctes :

- Débroussaillage des arbres, arbustes et ligneux à la pelle mécanique et à la chargeuse ;
- Décapage sur environ 40 cm à la pelle mécanique ;
- Terrassement en déblais à la pelle mécanique.

Les travaux seront exécutés par zone afin de limiter leurs impacts. Cette disposition permettra de limiter la mise à nu des sols et de donner le temps nécessaire à la faune locale de s'enfuir.

Il est en effet fondamental d'éviter au maximum que les sols soient nus temporairement ou de manière permanente.

Après travaux, les sols localisés sur la surface parcellaire présenteront une pente constante orientée du Nord-Ouest au Sud-Est.

En vue de leur revalorisation, les matériaux seront triés sur site, sur une plateforme dédiée à cet effet puis envoyés sur les sites agréés :

- Phase de débroussaillage et décapage : plateforme de tri et de recyclage des déchets issus du secteur du bâtiment, des travaux publics et de broyage des déchets verts ;
- Phase d'excavation :
  - 10 000 m<sup>3</sup> sur le site d'exploitation de TERALTA à Saint Louis ;
  - 36 000 m<sup>3</sup> sur les parcelles cadastrales CR181 et CR416 à Saint Pierre ;
  - 18 000 m<sup>3</sup> sur la parcelle cadastrale AM627 à l'Etang Salé.

Les activités prévues sur les parcelles CR181 et CR416 à Saint Pierre et AM627 à l'Etang Salé sont en cours de déclaration au titre de la rubrique 2517 de la nomenclature des ICPE.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Une demande d'autorisation temporaire a été effectuée pour l'exploitation d'une ICPE - Rubrique 2510-3° : Affouillement de sol. La demande est en cours d'instruction actuellement.

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

La procédure est soumise à la procédure de "cas par cas" en application de l'annexe à l'article R.122-2 du Code de l'Environnement, modifié par le décret du 11 août 2016.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques		Valeur
Parcelles cadastrales :	AM 597	1 820 m <sup>2</sup>
	AM 598	28 440 m <sup>2</sup>
	AM 974	3 845 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet****Adresse et commune(s) d'implantation**

Avenue Michel Debré  
97404 Etang Salé

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>** Long. 55 ° 22 ' 21 " 95E Lat. 21 ° 16 ' 25 " 89S

**Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :**

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

La zone d'étude est actuellement occupée par une dune de sable et de la végétation arbustive. Elle présente de nombreuses irrégularités topographiques qui rendent impossible toute opération d'aménagement.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- 1) Schéma d'Aménagement Régional (SAR) de la Région Réunion, approuvé le 22 novembre 2011 ;
- 2) Schéma de Cohérence Territorial du Grand Sud, prescrit le 28 février 2005 et fait l'objet d'un porter à connaissance en octobre 2005 ;
- 3) Schéma Départemental des Carrières (SDC), approuvé en mai 2010 ;
- 4) Plan Local d'Urbanisme (PLU), approuvé le 22 décembre 2017. Les parcelles AM597 et AM974 sont concernées par le zonage UE du PLU de la commune. Par ailleurs, la parcelle AM598, concernée par la future installation est située à cheval sur le zonage UE et UB. La zone UE correspond aux principaux sites à dominante d'activités économiques (établissements industriels, techniques, activités artisanales, tertiaires, commerciales, etc.). Le secteur UB couvre les espaces pour la mise en oeuvre de la densification urbaine.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne s'inscrit pas dans le périmètre d'une ZNIEFF. (Cf. Pièce 03 - Etude d'impact)
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe dans la zone littorale. Il présente une altitude moyenne de l'ordre de 11 m NGR avec un maximum de 18,9 m NGR en partie centrale et un minimum de 7 m NGR au Sud-Ouest. (Cf. Pièce 03 - Etude d'impact)
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans un des périmètres du Parc National de La Réunion. (Cf. Pièce 03 - Etude d'impact)
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est pas concernée par une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de l'Etang Salé est dotée d'un Plan de Prévention multirisques comprenant l'aléa inondation et l'aléa mouvement de terrain, approuvé par l'arrêté préfectoral n°0107SG/DRCTCV du 26 janvier 2016. Le site d'étude est concerné par : - Zone d'aléa faible à modéré mouvements de terrain constitué à un aléa nul inondation sur sa majeure partie ; - Zone d'aléa faible inondation combiné à un aléa nul ou faible à modéré mouvements de terrain (B3) sur la partie Sud-Est et Sud-Ouest ; - Zone d'aléa moyen inondation combiné à un aléa nul ou faible à modéré mouvements de terrain (B2) sur une partie restreinte Sud-Est et Sud-Ouest. Les parcelles d'études sont concernées par un aléa inondation faible à moyen sur leur partie Sud-Est. L'exploitation du site sera localisée sur la partie Nord des parcelles et ne sera donc pas concernée par l'aléa inondation. (Cf. Pièce 03 - Etude d'impact)
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas recensé dans les bases de données BASIAS et BASOL. (Cf. Pièce 03 - Etude d'impact)
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par un périmètre de protection de captage destiné à l'alimentation en eau potable (AEP). (Cf. Etude d'impact)
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Réunion n'est pas concernée par la Natura 2000.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe pas de monument inscrit ou classé sur le territoire de l'Etang Salé. (Cf. Pièce 03 - Etude d'impact)

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	engendré-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le volume de matériaux excédentaires est estimé à 60 000 m3. (Cf. Pièce 03 - Etude d'impact)
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est en friche agricole. Un relevé sommaire faune/flore a été réalisé et aucune espèce protégée n'a été identifiée. Ce relevé a été réalisé à titre ponctuel. (Cf. Pièce 03 - Etude d'impact)
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles sont en friches et sont ouvertes à l'urbanisation (zone UB et UE) selon le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de l'Etang Salé. (Cf. Pièce 03 - Etude d'impact)
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf Pièce 04 - Volet sanitaire
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'exploitation du site nécessite l'utilisation de 2 pelles mécaniques et 32 poids lourds de 32 tonnes avec 3 rotations par jour. Les travaux seront réalisés en période diurne de 7h00 à 17h00 du lundi au vendredi. Des mesures d'évitement, de réduction et de compensation seront mises en place. (Cf. Pièce 03 - Etude d'impact)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des incidences en terme de vibration lors de la phase travaux. Des mesures d'évitement, de réduction et de compensation seront mises en place. (Cf. Pièce 03 - Etude d'impact)
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<p>Le projet n'engendrera pas des émissions lumineuses. (Cf. Pièce 03 - Etude d'impact)</p> <p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>
<p><b>Pollutions</b></p>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<p>Le projet présentera des rejets d'eaux pluviales mais ne présente pas de rejets d'eaux de process. (Cf. Pièce 03 - Etude d'impact)</p> <p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<p>Les déchets inertes produits sont issus du terrassement en déblais. (Cf. Pièce 03 - Etude d'impact)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>
<p><b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b></p>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>



**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Les 3 projets susceptibles d'interagir avec le projet sont :

- SICA AUCRE : Entreprise de traitement de déchets non dangereux (carcasses d'animaux) à 0 m ;
- PREFABETON : Unité de production de bordures, de blocs, de dalles et pavés à 20 m ;
- GTOI : Centrale d'enrobage à chaud au bitume des matériaux routiers constitués de granulats, bitume et additifs à 50 m.

Les impacts cumulés peuvent être la gêne sonore, l'envol des poussières et la circulation. (Cf. Pièce 03 - Etude d'impact)

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7 Auto-évaluation (facultatif)**

**Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.**

Les travaux d'excavation et d'évacuation des matériaux sableux sont classés et soumis à autorisation dans la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sous la rubrique n°2510 - 3° Affouillement de sol, les matériaux prélevés étant utilisés à des fins autres que la réalisation de l'ouvrage sur l'emprise duquel ils ont été extraits et la superficie d'affouillement et la quantité de matériaux à extraire étant respectivement supérieure à 1 000 mètres carrés et supérieure à 2 000 tonnes par an.

Le projet se déroulant sur une période inférieure à 12 mois (14 semaines), il est soumis à autorisation temporaire au titre des articles R.511-9 et R.512-37 du Code de l'Environnement.

Le projet a déjà fait l'objet d'une étude d'impact, pièce obligatoire dans le cadre d'une demande d'autorisation d'exploiter (article R.512-3 à R.512-10 du Code de l'Environnement). Celle-ci a permis d'identifier les conséquences du projet dans l'environnement, et de mettre en place les mesures d'évitement, de réduction et de compensation adéquates.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ; ✓
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; ✓
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; ✓
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; ✓
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; ✓

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	
Pièce 03 - Etude d'impact	
Pièce 04 - Volet sanitaire	

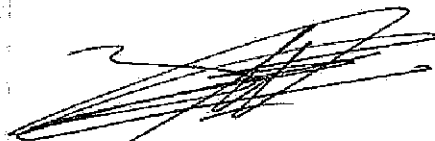
## 9. Engagement et signature

J'é certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus : ✓

Fait à Saint Denis

le 19/06/2018

Signature



  
Société d'Habitations à Loyer Modéré de la Réunion  
31 rue Leon Diez - Rousseau Bât A  
B.P. 700  
97474 Saint-Denis Cedex  
tél : 02 62 40 10 10 - Fax : 02 62 21 81 50  
www.shlmr.fr



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de  
l'environnement

## Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

### Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER  
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE  
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

#### Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

#### Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

31

Extensio  
n

Nom de la voie

Rue Léon Dierx

Code postal

9 7 4 0 0

Localité Saint-Denis

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

#### Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

DURAND

Prénom Jérôme

Qualité

Responsable Aménagement

Tél

262401052

Fax

Courriel

jerome\_durand@shlmr.fr

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Le maître d'ouvrage est responsable de la définition des besoins et de la validation des livrables. Il doit assurer la communication et le suivi de l'avancement de l'ouvrage.

Le maître d'œuvre est responsable de la conception et de la réalisation de l'ouvrage. Il doit assurer la coordination des différents intervenants et le respect des délais et du budget.

Le maître d'usage est responsable de l'utilisation de l'ouvrage. Il doit assurer la maintenance et l'évolution de l'ouvrage.

Le maître de l'ouvrage est responsable de la gestion globale de l'ouvrage. Il doit assurer la coordination des différents maîtres d'ouvrage et maître d'œuvre.

Le maître de l'ouvrage est responsable de la gestion globale de l'ouvrage. Il doit assurer la coordination des différents maîtres d'ouvrage et maître d'œuvre.

Le maître de l'ouvrage est responsable de la gestion globale de l'ouvrage. Il doit assurer la coordination des différents maîtres d'ouvrage et maître d'œuvre.

Le maître de l'ouvrage est responsable de la gestion globale de l'ouvrage. Il doit assurer la coordination des différents maîtres d'ouvrage et maître d'œuvre.

Le maître de l'ouvrage est responsable de la gestion globale de l'ouvrage. Il doit assurer la coordination des différents maîtres d'ouvrage et maître d'œuvre.

Le maître de l'ouvrage est responsable de la gestion globale de l'ouvrage. Il doit assurer la coordination des différents maîtres d'ouvrage et maître d'œuvre.